

# Procès-Verbal du Comité de lancement projet 4.7.339 COPROSEPAT 29 AVRIL 2019 à GIVET



## PROGRAMME TRANSFRONTALIER Interreg V « Coopération territoriale européenne » France - Wallonie - Vlaanderen

## **PROJET COPROSEPAT**

Procès-Verbal du Comité de lancement du 29/04/2019 à Givet

## 1. Participation à la réunion du Comité de lancement

| AUTORITE PARTENAIRE         |                       |                      |                                 |
|-----------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------------|
| REGION GRAND EST            | Mme LOUIS RACHELLE    | CHARGEE DE MISSION   | rachelle.louis@grandest.fr      |
| ETI                         |                       |                      |                                 |
| WALLONIE                    | Mme DEVLAMINCQ EDWIGE | CHARGEE DE MISSION   | edwige.devlamincq@skynet.be     |
| REGION GRAND EST            | Mme MAUREL LUCIE      | CHARGEE DE MISSION   | lucie.maurel@grandest.fr        |
| <b>OPERATEUR PARTENAIRE</b> |                       |                      |                                 |
| OEST                        | Mr LEWALLE HENRI      | COORDINATEUR         | lewalle.henri@gmail,com         |
| ORS GE                      | Mr BONNEFOY MICHEL    | DIRECTEUR            | michel.bonnefoy@ors-ge.org      |
| SOS ALPHA SANTE MSM         | Mme ROPARS Gwenaelle  | DIRECTRICE ADJOINTE  | gwenaelle,ropars@alpha-sante,fr |
| ASMUP 08                    | Mme GERARD SIMONE     | PRESIDENTE           | jean-pol.gerard@orange.fr       |
| MUTUALITE SOCIALISTE        | Dr DEVILLERS JACQUES  | DIRECTEUR            | Jacques.Devillers@mutsoc.be     |
| CSL VIVALIA                 | Dr MARION MICHEL      | DIRECTEUR MEDICAL    | Michel.Marion@vivalia.be        |
| CHU UCL NAMUR               | Dr GABRIEL LAURENCE   | DIRECTRICE           | laurence.gabriel@uclouvain.be   |
| OBSERVATOIRE PROV LUX       | Mme LEROY MARTINE     | DIRECTRICE           | m.leroy@province.luxembourg.be  |
| COTRANS                     | Mr DE BAERE PATRICK   | CHARGE DE MISSION    | PDEBAERE08@ORANGE.FR            |
|                             | Mr LOISON JEAN LUC    | CHARGE DE MISSION    | jean-luc.loison1@orange.fr      |
| OPERATEUR ASSOCIE           |                       |                      |                                 |
| UGECAM DES ARDENNES         | Dr GASSER PASCAL      | MEDECIN READAPTATEUR | pgasser@orange.fr               |
| MAIRIE DE GIVET             | Mr BOUDGHASSEM FAROUK | CONSEILLER           | farouk.boudghassem@orange.fr    |
| EXCUSES                     |                       |                      | <del>-</del>                    |
| MAIRIE DE GIVET             | Mr WALLENDORFF Claude | MAIRE                | cabinet@givet.fr                |
| SOS ALPHA SANTE MSM         | JARLAUD ERIC          | DIRECTEUR            | eric.jarlaud@alpha-sante.fr     |
|                             |                       |                      |                                 |

### 2. Présentation du programme Interreg V France Wallonie Vlaanderen

Après un tour de table de présentation des différents participants à la réunion de ce 29 avril 2019, comprenant les représentantes des autorités du programme Interreg V FWVI et les différents opérateurs du projet, Mme Devlamincq et Mme Maurel présentent en alternance le programme Interreg V FWVI et les règles d'application à respecter par les opérateurs tout au long de la durée du projet.

Pour ce faire, elles utilisent une présentation powerpoint qui est remise à chaque opérateur et qui est téléchargeable sur le site du programme Interreg <a href="https://www.interreg-fwvl.eu/sites/default/files/doc/powerpoint">https://www.interreg-fwvl.eu/sites/default/files/doc/powerpoint</a> lancement - version pour operateurs.pdf .

Elles soulignent que les opérateurs ont toujours intérêt à se référer à la brochure intitulée « guide de l'opérateur » qui est également téléchargeable sur le site internet du programme :

https://www.interreg-fwvl.eu/sites/default/files/doc/guide-operateur - version 02-2019.pdf .

Dans ce guide, les principaux chapitres à consulter sont les suivants :

- Chapitre 3 sur la mise en œuvre du projet : page 71 à 86
- Chapitre 5 sur les dépenses éligibles : page 88 à 119

La responsable de communication du programme Interreg V FWVL a transmis les logos du projet à apposer sur tous les documents qui seront édités dans le cadre du projet COPROSEPAT.

Il est acté que le projet a débuté le 1/4/2019 et se clôturera le 31/12/2022. Les pièces relatives au projet doivent être conservées jusqu'au 31/12/2030.

Le premier rapport d'activités couvrira la période du 1/4/2019 au 30/9/2019.

Concernant les déclarations de créances, chaque opérateur devra déposer chaque semestre sur la plateforme du programme Interreg V FWVI, auquel aura accès chaque responsable financier du projet de chaque opérateur, la déclaration de créance semestrielle couvrant systématiquement toutes les périodes allant du 1/4 au 30/9 et du 1/10 au 31/3.

Il est nécessaire que chaque opérateur respecte les délais de dépôt de sa déclaration de créances (avant l'échéance des deux mois qui suivent la période semestrielle écoulée pour lequel un rapport d'activités doit être rédigé).

L'opérateur chef de file a pour mission de consolider les dépenses des opérateurs.

Le Comité d'accompagnement (COMAC) sera réuni dans les deux mois qui suivent (soit dans les 4 mois après l'échéance chaque période semestrielle) pour valider le rapport d'activités et les dépenses des opérateurs.

On peut estimer que les premiers montants versés aux opérateurs interviendront au plus tôt dans les 15 mois de démarrage du projet (se référer à la présentation dia 25 et 53).

Les opérateurs du versant français doivent choisir un organisme de validation de leurs dépenses parmi ceux qui ont été agréés à cette fin. Pour les opérateurs wallons, c'est la cellule de premier niveau des fonds structurels de la Wallonie qui est la seule habilitée à valider les dépenses des opérateurs wallons.

Les ETI sont à la disposition des opérateurs. Il est demandé de passer préalablement par le chef de file qui a en charge la responsabilité de la coordination du projet, l'élaboration des rapports d'activités en collaboration avec les opérateurs, l'organisation des COMAC etc. C'est l'ETI de Wallonie qui est référente pour le projet COPROSEPAT.

Enfin, une réunion entre les autorités du programme, l'ARS GE et le chef de file doit être organisée prochainement concernant le module 7 du projet COPROSEPAT portant sur « l'approfondissement de la complémentarité entre les deux versants pour améliorer l'accès aux soins dans des zones déficitaires en professions de santé ».

#### 3. Présentation du projet COPROSEPAT

Après avoir pris connaissance des règles et procédures du programme Interreg V FWVL, les opérateurs présentent le projet COPROSEPAT.

En introduction, Henri Lewalle rappelle les objectifs du projet puis successivement Mr Bonnefoy, le Dr Gabriel, Mme Leroy présentent les différents modules de travail. Mme Gérard, Le DR Devillers, le Dr Marion et le Dr Gasser interviennent à leur tour pour souligner l'importance du projet pour la population de l'espace frontalier rural franco-belge et surtout pour les malades chroniques atteints d'affections cardio-vasculaires, de diabète etc..

Tous soutiennent l'engagement de leur organisme à la réalisation des objectifs du projet.

Il est convenu que tous les opérateurs se retrouveront à Arlon le 12 juin après-midi pour une réunion de coordination.

Pour activer la démarche relative au module portant sur la réalisation d'un diagnostic santé partagé du territoire transfrontalier du projet COPROSEPAT, Mr Bonnefoy réunira les opérateurs concernés fin juin 2019.

### 4. Date et lieu de la prochaine réunion :

Le prochain Comité d'accompagnement du projet COPROSEPAT se tiendra à **Arlon** rue de la Moselle,1, au siège du GEIE OEST, chef de file du projet, **le lundi 27 janvier 2020 à 10h30**.